Bullatin

dition 995

1

de jurisprudence constitutionnelle

Commission de Venise

LA COMMISSION DE VENISE

La Commission européenne pour la démocratie par le droit, connue également sous le nom de Commission de Venise, a été créée en 1990 sous la forme d'un Accord partiel du Conseil de l'Europe. Il s'agit d'un organe consultatif qui coopère avec les Etats membres du Conseil de l'Europe et les Etats non membres. Elle se compose d'experts indépendants dans les domaines du droit et de la science politique, dont les tâches principales sont les suivantes:

 aider les nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale à créer de nouvelles infrastructures politiques et juridiques;

- renforcer les structures démocratiques existantes:
- promouvoir et renforcer les principes et les institutions qui sont l'essence d'une vraie démocratie.

Les activités de la Commission de Venise comprennent, entre autres, des recherches, des séminaires et des avis juridiques sur des questions comme les réformes constitutionnelles, les projets de constitutions, les lois électorales, la protection des minorités, la collecte et la diffusion de la jurisprudence des cours constitutionnelles européennes.

SOMMAIRE

Allemagne	Lituanie
Autriche 15	Norvège
Bélarus	Pays-Bas69
Belgique	Pologne
Bulgarie	Portugal
Canada	République tchèque88
Chypre	Roumanie
Croatie	Russie
Danemark	Slovaquie
Espagne	Slovénie
Estonie	Suède 104
Etats-Unis d'Amérique	Suisse
France	Turquie 108
Hongrie	Cour européenne des Droits de l'Homme 110
Irlande 58	Thésaurus systématique
Italie	Index alphabétique